

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE LA FACULTÉ DES LETTRES
DU VENDREDI 28 OCTOBRE 2022
CFL n°08/2022

1. Avis sur la modification des statuts d'UFR (sous réserve).

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur la modification des statuts d'UFR comme suit :

- Les statuts de l'UFR de littérature française et comparée.

Vote :

31 votants

31 voix pour

2. Politique de l'emploi 2023 et la révision des effectifs.

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur la politique de l'emploi 2023 et la révision des effectifs.

Vote :

32 votants

6 abstentions

5 voix contre

21 voix pour

3. Avis sur la qualification des emplois d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs ainsi que d'enseignantes et d'enseignants au titre de la campagne d'emploi 2023.

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur la qualification des emplois d'enseignantes-chercheuses et d'enseignants-chercheurs ainsi que d'enseignantes et d'enseignants au titre de la campagne d'emploi 2023.

Vote :

32 votants

5 abstentions

27 voix pour

4. Avis sur le nombre d'emplois de maîtres et maîtresses de conférences à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation au titre de la campagne d'emploi 2023.

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur la fixation à zéro (0) du nombre d'emplois de maîtres et maîtresses de conférences à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation au titre de la campagne d'emploi 2023.

Vote :

32 votants

32 voix pour

5. Avis sur le nombre d'emplois de professeures et professeurs des universités à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation au titre de la campagne 2023.

Le conseil de la Faculté des Lettres a donné un avis favorable sur la fixation à zéro (0) du nombre d'emplois de professeures et professeurs des universités à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation au titre de la campagne 2023.

Vote :

32 votants

32 voix pour

6. Motion sur les chaires de professeur junior à Sorbonne Université.

Le conseil de la Faculté des Lettres a adopté la motion sur les chaires de professeur junior à Sorbonne Université.

Vote :

32 votants

32 voix pour

La Doyenne de la Faculté des Lettres



Béatrice PEREZ



Motion sur les chaires de professeur junior à Sorbonne Université Conseil de la Faculté des Lettres

Le Conseil de la Faculté des Lettres réuni vendredi 28 octobre 2022, après en avoir débattu, exprime son inquiétude devant le dispositif des chaires de professeur junior (CPJ) et sa forte réticence à l'appliquer. Les doutes et les incertitudes soulevés par la communauté n'ont pas été dissipés, de sorte que les conseils d'UFR – à la seule exception de l'un d'eux – se sont exprimés contre ce nouveau dispositif venant concurrencer les voies de recrutement et de promotion habituelles au sein de notre établissement.

Il rappelle son attachement au statut de fonctionnaire des personnels de l'enseignement supérieur, seul garant d'une liberté académique et d'une excellence fondée sur la liberté des choix scientifiques.

Il réaffirme sa confiance en des comités de sélection qui ont fait la preuve de leur rigueur et de leur efficacité, recrutant par la voie statutaire des enseignantes et des enseignants, des enseignants-chercheurs et des enseignantes-chercheuses, des professeures et des professeurs.

Il prend acte de la décision de Sorbonne Université de s'inscrire dans cette politique nouvelle de recrutement des CPJ, parallèlement aux campagnes d'emploi ouvertes à tous et à toutes selon les critères académiques reconnus par les sections du CNU.

Il regrette la méthode de travail conduite dans la précipitation, laquelle n'a pas permis une réflexion sereine et informée des différentes communautés.

Enfin, le Conseil redoute que cette politique nouvelle n'accable davantage une communauté d'enseignement et de recherche déjà extrêmement inquiète, parce qu'insuffisamment soutenue par les politiques publiques.